

# QUAND ET PAR OÙ COMMENCER POUR EN FINIR AVEC LA CRISE DE L'ÉCOLE ?

**Une opportunité exceptionnelle se présente pour redéfinir la fonction et la mission des enseignants : leur renouvellement massif d'ici 2011. Face aux difficultés extrêmes de la tâche d'enseigner aujourd'hui, il faut s'appuyer sur ce qui se construit dans le travail réel. Car c'est finalement là où les problèmes se posent que les solutions s'inventent. Tel est l'objet de nos propositions.**

La crise des banlieues, les émeutes, mais aussi la vie quotidienne dans les établissements, et surtout la désaffection de tous pour un savoir devenu avant tout utilitaire pour les uns et excluant pour les autres, sont des signaux d'alarme auxquels ne peuvent répondre des annonces aussi démagogiques que dérisoires (restaurer « l'autorité », dénoncer la méthode « globale », dépister les comportements délinquants dès le plus jeune âge, mettre les récalcitrants en apprentissage, culpabiliser les parents,...).

Doit-on souhaiter une nouvelle réforme ? Le mot même est devenu, et pour longtemps, synonyme d'incohérence, d'impuissance et de contradiction. Un jour l'école doit « s'ouvrir », devenir « un lieu de vie et d'éveil » et l'autre jour se refermer comme un sanctuaire. L'organisation officielle en cycles est massivement ignorée, à commencer par les instances hiérarchiques. Le collège qui doit assurer à « tous » un tronc commun de connaissances, organise dans les faits la sélection et la ségrégation. Désormais l'ensemble des enseignants ont le statut de cadre A qui les responsabilise mais sont de plus en plus infantilisés...

---

Les signataires de ce texte pensent qu'un nouveau contrat redéfinissant la fonction enseignante est indispensable pour faire face aux exigences des temps présents : mettre les enseignants en situation de recherche afin de permettre aux élèves de construire un rapport renouvelé au savoir. Ils considèrent en effet que nulle circulaire ministérielle n'est en mesure d'imposer ce nouveau contrat, que nul formateur de formateurs ne saura y préparer les futurs enseignants, faute d'en avoir lui-même l'expérience collective.

En conséquences, ils proposent d'adopter une démarche de construction méthodique de ce nouveau contrat et, pour ce faire, d'impulser, d'une manière significative en nombre et qualité, des recherches-actions conduites collectivement. Celles-ci auront pour objet de s'attaquer aux contradictions qui paralysent l'institution, de lutter contre l'exclusion, de (re)donner à tous - adultes comme enfants - l'audace et le goût d'apprendre et de s'investir dans la vie collective de l'établissement, du quartier, de la ville.

De nombreuses innovations travaillant dans cette perspective existent, bien que dispersées et rarement pérennes. Il s'agirait de donner à la recherche en éducation la mission de susciter, organiser, soutenir dans la durée et mettre en réseau un nombre conséquent de pôles innovants répartis dans toutes les régions, de développer un dispositif interne d'évaluation à moyen et long terme, de faire connaître par les moyens modernes de communication les réalisations, les difficultés et les ajustements aux réalités locales afin d'en permettre une analyse collective. De

donner aussi à cette recherche les moyens indispensables et une autonomie de gestion qui la dégage du corset administratif, l'objectif étant bien de capitaliser une diversité assumée (et non concurrentielle) afin de produire ensemble des savoirs nouveaux à partir de pratiques nouvelles se confrontant à la réalité.

Les formateurs de formateurs, y compris les corps d'inspection et les universitaires, auraient alors pour mission de s'impliquer dans ces recherches-actions par et avec leurs étudiants, qui se formeraient ainsi dans des lieux de recherche. À terme, les enseignants du primaire et du secondaire, comme ceux du supérieur, pourront ainsi investir le statut d'enseignants-chercheurs. Ces mesures contribueraient à faire pénétrer l'idée de changement dans une société crispée sur des apprentissages formels, sans finalité cohérente. Et, en conséquence, de sortir le corps enseignant de son découragement.

---

L'expérience de l'innovation au sein de l'école publique, qui s'est développée, parfois sur des décennies, souvent sous l'impulsion des mouvements pédagogiques et de l'INRP, permet d'énoncer quelques conditions indispensables.

- Des équipes doivent pouvoir se constituer sur la base d'un « *projet pédagogique de recherche* », concernant l'ensemble des cycles pour ce qui est de l'école primaire et, pour le collège, d'un ou plusieurs « *mini-collèges* » regroupant une équipe pluridisciplinaire autour de cohortes de 100 élèves. Il s'agit donc d'assouplir les conditions traditionnelles de nomination.
- Les projets de recherche doivent viser la promotion collective de tous les élèves, et non, sous couvert de réussite individuelle, la compétition de chacun contre chacun.
- Ces équipes doivent avoir la maîtrise collective de la mise en œuvre du projet de recherche, du recueil des résultats à terme, et de leur analyse.
- Le chef d'établissement doit lui aussi adhérer au projet dans le cadre d'une vraie communauté éducative.
- Les parents, comme tous les acteurs des dispositifs socio-culturels participant de fait à la coéducation, doivent pouvoir être partie prenante de la définition et de la conduite des projets de recherche selon des modalités à définir.

Les rédacteurs de ce texte, qui ont tous participé à des innovations et des recherches-actions dans le domaine de l'éducation, appellent à soutenir leur démarche à la faveur de la campagne électorale de 2007 et invitent à signer ce texte et à prendre part aux débats qui s'ouvrent sur le site : [www.parouchangerlecole](http://www.parouchangerlecole)

---

Jean-Pierre BÉNICHOU  
Elisabeth BOURGAIN  
Henry CHAILLIÉ  
Jean FOUCAMBERT  
Bruno MATTÉI  
Raymond MILLOT  
Rolande MILLOT  
Marie-Danielle PIERRELÉE  
Bertrand SCHWARTZ  
Marie-Laure VIAUD  
Michel VIOLET